



RE 2020

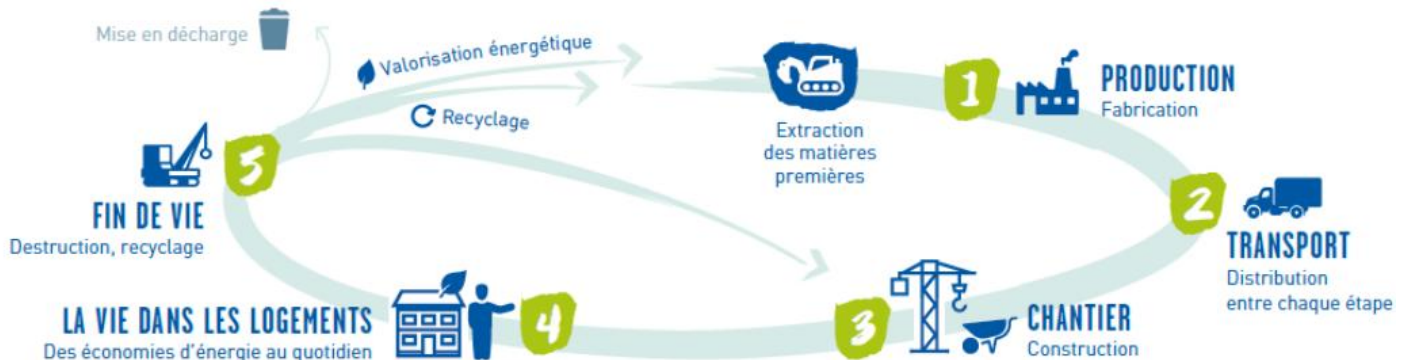
Les FDES/PEP : nouvelles sources de données fondamentales en vue de la RE2020 !

Bâtiment à
Énergie Positive
& Réduction Carbone

Dans moins d'un an maintenant, l'actuelle RT2012 sera supplantée par la **future RE2020**, dans le prolongement de l'expérimentation E+C-.

Après avoir réduit de manière assez drastique (au moins en théorie) les consommations énergétiques de nos nouveaux bâtiments, **il va falloir désormais s'intéresser aussi à l'impact Carbone de nos projets de construction !**

Cette nouvelle approche qui se veut globale implique, d'une part, **d'encore plus limiter les consommations énergétiques**, et, **d'autre part, de quantifier et de limiter les émissions de CO₂** générées par la construction. Par ailleurs, la quantification de ces émissions devra être réalisée à l'échelle de la parcelle, en tenant compte de l'ensemble des produits de construction, du seuil de porte, à l'avant toit en passant par tous les équipements de la maison, du chauffage à l'éclairage!



On comprend donc qu'il s'agit là d'un travail **minutieux consistant à répertorier et quantifier les différents éléments constitutifs du projet, et surtout à associer à tous ces produits et équipements, un impact Carbone !**

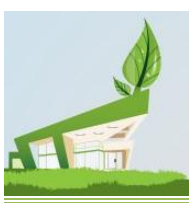
Sur quelles données s'appuyer pour caractériser cet impact Carbone ?

La méthode a fixé une unique base de données pouvant être utilisée dans les calculs : la **base INIES** qui regroupe les **Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES)** pour les produits de construction et les **Profils Environnementaux Produits (PEP)** pour les équipements. A chaque produit ou équipement il faut associer une fiche !



Combien de fiches FDES/PEP existe-t-il aujourd'hui ?

Il y a à ce jour un peu moins de **4300 FDES/PEP disponibles et vérifiées**, contre 3000 en septembre 2019 ! Il y a donc de plus en plus de données accessibles et cela devrait aller crescendo pendant l'année à venir.



Comment et à quels types de données puis-je associer mon produit ?

Bien entendu chaque produit ou équipement ne dispose pas aujourd'hui de sa propre FDES/PEP.... C'est pourquoi nous retrouvons 3 types de FDES/PEP :



- **les FDES/PEP individuels** : une fiche est associée à une référence unique de produit : par exemple une référence d'isolant pour une épaisseur donnée, un modèle de PAC, une marque de menuiserie dans une certaine limite de clair de vitrage et de coloris...etc.
=> **l'étude réalisée pour l'établissement de ce type de FDES/PEP est centrée sur un produit ou un équipement et permet de quantifier au plus juste l'impact carbone de ce dernier.**

- **les FDES/PEP collectifs** : une fiche est associée à une gamme de produits : par exemple le syndicat national de l'extrusion plastique a caractérisé les menuiseries PVC de l'ensemble de ses adhérents ; le syndicat des industries thermiques, aérauliques et frigorifiques Uniclimate a fait établir un PEP pour 8 industriels fabricants de chaudières gaz ; la caractérisation d'un béton classique ou biosourcé par l'utilisation de configurateurs en ligne.

=> **l'échantillon étudié en vue de l'établissement de la FDES/PEP est plus large et des marges d'erreurs sont intégrées donc, en général, le bilan carbone sera moins favorable qu'avec une donnée individuelle.**



- **les données par défaut (MDEGD)** : quand un produit ne dispose d'aucune donnée, alors son impact carbone est caractérisé au travers **d'une valeur par défaut fixée par « l'Etat »**.

=> **Ces données sont basées sur les éventuelles données de référence de produits équivalents, volontairement fortement dégradées, pour inciter à l'établissement de données individuelles ou collectives.**

Quel enjeu pour vous industriels, fabricants de matériaux et équipements, distributeurs ou installateurs ?

Comme en RT2012, les performances thermiques et énergétiques (résistances thermiques, rendement, COP...etc) étaient et resteront importantes, mais désormais **un nouvel axe de sélection des produits/équipements sera l'impact carbone**. Compte tenu des engagements de la France vis-à-vis de la neutralité Carbone, les niveaux d'exigence des seuils carbone devraient se renforcer progressivement.

Pour ne pas être écarté de la course, il faut donc s'engager dans la voie visant la réduction des émissions de GES, et attester de ces efforts par une valorisation au travers de l'établissement de FDES/PEP.

Bien entendu cette démarche prend du temps et a un coût, le rôle des syndicats de filière et autre clusters est donc prépondérant dans l'organisation pour permettre à tous d'en être.